

LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Ventôse, an VII.



Arrivée à Constantinople d'un grand nombre de bois, d'agrêts et de munitions navales. — Progrès effrayans de la désertion dans les régimens autrichiens. — Continuation des préparatifs militaires à Vienne. — Séance de la diète de Ratisbonne. — Réponse de la députation de l'Empire à la note des ministres français. — Déclaration faite à la diète de Ratisbonne, au nom de l'empereur de Russie. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

Constantinople, le 6 pluviôse.

La Porte paroît vouloir déployer principalement ses forces sur mer. Il arrive ici sans cesse des bois, des agrêts, des munitions navales. Nous avons plusieurs vaisseaux de guerre sur les chantiers; mais leur construction n'avance qu'avec lenteur, parce que nous manquons d'ouvriers habiles. Les deux constructeurs anglais qu'a nommés Sidney Smith se plaignent beaucoup de ne pas trouver ici les charpentiers qu'ils ont coutume d'employer.

Sidney & Spencer Smith ont de fréquentes conférences avec les deux ministres de la Porte chargés du département de la guerre & des affaires étrangères. Elles sont principalement relatives à l'accélération des mesures contre Buonaparte, &c.

Il est encore arrivé ici, le 3, 250 prisonniers français. On en compte actuellement 1200 au bague. Les deux ministres anglais continuent à interposer leurs bons offices auprès de la Porte pour changer ou adoucir le sort de ces infortunés, & on espère que leur zèle, secondé par celui du ministre d'Espagne, qui n'a cessé de leur donner des témoignages de bienveillance & d'appui, obtiendra un heureux succès.

L'envoyé de Naples a eu depuis huit jours plusieurs conférences avec le reis-effendi, à la suite desquelles il a expédié un courier à sa cour. Il est certain qu'il a été conclu un traité d'alliance entre la Porte Ottomane & sa majesté sicilienne.

I T A L I E.

Florence, le 28 pluviôse.

M. Mocenigo, ministre russe, près le grand-duc, a reçu dernièrement des dépêches de sa cour, qui lui enjoignent de notifier ici au gouvernement, & de publier que l'empereur Paul I^{er}. s'est chargé de secourir le roi de Naples, & de lui donner en hommes & en argent les moyens de remonter sur son trône. M. Mocenigo s'est empressé de faire passer à Palerme ces nouvelles, avec une lettre très-affectueuse de son souverain, au roi de Naples, auquel il annonce qu'il a donné ordre à l'escadre russe devant Corfou d'abandonner cette inutile entreprise, de rembarquer les troupes, & de faire voile sur-le-champ vers Otrante.

H O N G R I E.

Brunn, le 30 pluviôse.

La désertion dans les régimens autrichiens a fait des progrès effrayans, depuis que la guerre est redevenue plus probable; non qu'on répugne à ses dangers ou à

ses fatigues, mais c'est que l'ennemi que l'on croit avoir à combattre, inspire une terreur panique, qui s'étend depuis le premier officier de l'état-major, jusqu'au soldat le plus novice. Il semble qu'ils ont tous la certitude d'être battus. Naguères c'étoit une joie universelle quand on entroit en campagne. Chacun s'enivroit d'avance de ses exploits, calculoit le butin qu'il alloit faire, l'avancement rapide qui alloit être le prix de son courage & de ses succès. A présent, tous paroissent se préparer à une mort inévitable. Quelle confiance pourroit inspirer à l'empereur de pareilles dispositions dans son armée, lorsqu'il s'agit de la faire marcher contre un ennemi qui est dans une situation tout-à-fait contraire? Il ne faudroit qu'un signal pour faire tourner contre le gouvernement ces mêmes armes qu'on aiguisoit contre les Français. Ce qui ajoute encore à ce mécontentement général, c'est la sévérité qu'on déploie au premier témoignage qui en est donné. Jamais elle n'a été poussée aussi loin: sur les plus légers murmures, l'officier est cassé, le simple soldat passé par les baguettes. Dans les différentes villes, les bourgeois éprouvent de semblables rigueurs. Quiconque ose énoncer une opinion politique, est traité comme jacobin & emprisonné. Cette espèce d'inquisition est sur-tout très-sévère à Vienne. Depuis quelques jours, plusieurs personnes distinguées y ont été arrêtées & conduites en prison.

A U T R I C H E.

Vienne, le 3 ventôse.

Les couriers sont très-fréquens entre la Prusse, la Russie & notre cour. Plusieurs ont été expédiés ces jours derniers à Constantinople & à Londres.

L'empereur a été très-incommodé d'un catarre. Il se porte un peu mieux depuis deux jours.

On prétend ici que le lendemain du jour où l'ambassadeur de Russie remit une note au cabinet de Berlin, pour demander le passage par les états prussiens pour une armée de 45 mille hommes, Sieyes en remit une, de son côté, pour demander le passage pour une armée de 60 mille français, qui étoit destinée à agir contre la Russie. On dit que le cabinet prussien avoit arrangé cette mesure avec Sieyes, pour pouvoir refuser honnêtement l'empereur Russe.

On parle beaucoup ici d'une alliance entre la Prusse & la France, & qui doit être très-avantageuse à la première.

Les préparatifs militaires se poursuivent ici jour & nuit avec une extrême activité. On prend note dans les campagnes de tous les chevaux qui peuvent être utiles au service des armées; on les marque pour les réclamer au

besoin, mais il n'est encore question d'aucune indemnité. Cependant, la décision éventuelle de notre cour sur la paix ou la guerre, est toujours un mystère impenétrable. Jamais autant de secret n'a régné dans le cabinet impérial; tout se traite entre S. M. l'empereur & M. de Thugut, & aucun autre ministre n'est admis à leur confidence. M. de Thugut est un homme d'un caractère décidé, tenant profondément à sa manière de voir, à son système politique. Il a la confiance absolue de son souverain. Il a refusé récemment les appointemens de 40 mille florins, & s'en tient à 12 mille. Il loge dans un fauxbourg; chaque année ses parens viennent le voir, & entr'autres une niece, avec le costume de leur état & de leur fortune qui est médiocre. M. de Thugut est gentilhomme, mais d'une famille peu aisée. Il penche toujours pour la guerre: on se rappelle que lorsque les Français approchèrent de Vienne, il se contenta de dire à ceux qui en paroissaient effrayés: la monarchie autrichienne n'est pas dans Vienne.

Le corps de troupes qui se trouve dans le pays Grisons, sous les ordres du général Holz, doit être renforcé de 15 000 hommes. L'archiduc de Milan est arrivé ici de Neustadt.

A L L E M A G N E.

Ratisbonne, le 5 ventose.

La diète a tenu séance hier. Il n'a encore été voté dans aucun des trois collèges, relativement à la marche des Russes. Les ministres des principales cours n'avoient pas encore reçu leurs instructions. Il fut question du lazareth que l'on veut établir ici, & l'on prit la résolution de s'y opposer.

Il continue à défilier par notre ville des troupes qui vont renforcer l'armée du Tyrol. Le comte de Bellegarde, qui doit la commander, est parti de Vienne pour s'y rendre. Le général Mclas a dû partir peu de jours après pour l'armée d'Italie. L'empereur lui a conféré le 6^e. régiment de cuirassiers.

Frankfort, le 21 ventose.

Le comte de Kaltitschew remplacé définitivement le comte de Rasumow-ki, ambassadeur de Russie à Vienne.

Le prince d'Anhalt-Cobourg est passé il y a quelques jours par Barchin, se rendant à l'armée autrichienne dans le Haut-Palatinate, qu'il doit commander en chef.

On mande de Brunn, en date du 2 de ce mois, que le courrier qui est allé annoncer à Pétersbourg l'arrivée de l'archiduc Joseph, a été, en revenant, devoré par les loups.

Voici comment la gazette de la cour de Vienne s'exprime sur les derniers événemens qui se sont passés à Naples:

« Toutes les nouvelles de Naples sont de la nature la plus affligeante. La trahison & les complots de la perfidie, qui agissoient sourdement depuis long-tems, se sont manifestés de tous côtés. Le roi & la cour, avertis à tems, ont dû par cette raison abandonner la capitale. Depuis le départ de sa majesté, Naples a été déchirée par les factions. Un parti étoit resté fidèle à la cour, un autre desiroit les Français, & un troisième vouloit un état indépendant. Le vice-roi Pignatelli employa tous les moyens pour calmer la fermentation & empêcher qu'elle n'éclatât; mais la corruption & la séduction avoient déjà gagné tous les états, & elles se manifestèrent parmi les troupes qui formoient la garnison de Naples. Dans cette situation critique, le vice-roi ne trouva d'autre moyen que de conclure, à quel prix que ce fût, un armistice. En conséquence, par cette raison, bien plus qu'à cause de la situation de l'armée, il fut arrêté, le 21 nivôse, une suspension d'armes; mais elle n'eut pas les suites que l'on s'en étoit promis. Les choses en étoient venues au point à Naples, que chaque parti regarda cet armistice comme nuisible & contraire à ses vœux. Tous parurent s'y opposer, & il fut par-là causé aux chefs des factions d'exalter le peuple jusqu'à la fureur;

celui-ci, sous prétexte qu'il ne pouvoit consentir à l'armistice, se livra à toute sorte de désordres & d'excès. La populace cria à la trahison, pillage, massacre & ne connut plus aucun frein. Le général Mack, le vice-roi, & tous les fideles serviteurs du roi, suspects de trahison par le peuple, furent forcés de prendre la fuite pour échapper à la mort qui les menaçoit. Cet état de confusion dura jusqu'à ce que les Français eurent occupé toutes les issues de la ville: ils entrèrent en négociation avec les chefs qui commandoient dans Naples, & enfin ils y entrèrent le 4 pluviôse en forces. »

Bulletin de Rastadt, du 12 ventose.

La députation de l'Empire s'étant assemblée aujourd'hui pour délibérer sur la note remise hier par les ministres français, a pris à ce sujet un *conclusum* portant:

« Que la note des ministres plénipotentiaires français seroit aussitôt envoyée à la diète générale de l'Empire avec les pièces y jointes; qu'on lui feroit observer en même-tems que la majorité de la députation est convaincue que, d'après cette note, la diète générale doit être persuadée combien il est urgent qu'on mette la députation en état de faire une réponse à la note de la légation française du 13 nivôse, afin de reprendre les négociations, déjà trop long-tems suspendues; que la présente délibération seroit remise, suivant l'usage, au commissaire de sa majesté impériale; qu'il seroit prié de faire part aux ministres français de la décision de la députation, & de leur exprimer le vif désir qu'elle a de concourir de toutes ses forces à une paix prochaine & durable; qu'enfin il seroit donné communication de la note française & des pièces y jointes, à tous les députés particuliers qui se trouvent à Rastadt. »

A N G L E T E R R E.

Londres, le 3 ventose.

L'hiver a été si rude, qu'il a entièrement dégradé les chemins. Hier, toute la famille royale avoit résolu d'aller à Windsor, mais la route a été si dangereuse, que la reine & les princesses ses filles ont été obligées de revenir sur leurs pas. Le roi seul, persistant à s'y rendre, a été obligé de descendre de sa voiture, & de faire à pied la moitié du chemin.

Les papiers ministériels disent: « Il est fâcheux que la France ait accordé si peu de tems à l'empereur pour donner une réponse catégorique sur l'intention où il étoit de faire la paix ou la guerre. Le gouvernement est dans la plus grande crainte que son ambassadeur, le lord Grenville, n'ait pas eu le tems d'arriver à Vienne, pour influencer la décision de ce monarque. »

On apprend d'Irlande que la majorité des membres des communes de ce royaume se sont formés en sociétés patrio- tiques. Le premier jour de leur assemblée, ils ont délibéré de célébrer tous les ans l'anniversaire du jour où le projet a été rejeté par la chambre.

Le comte de Galway, en Irlande, a été proclamé hors la loi; on assure que tous les citoyens de ce comté sont en rebellion ouverte.

Une souscription secrète & patriotique est ouverte à Dublin, à Peifot d'élever un monument en commémoration de la résistance qu'on oppose au projet d'union. Le nom des membres du parlement qui se sont prononcés contre, y seront gravés en lettres d'or.

Une lettre de Cork annonce que les rebelles se sont présentés dans le voisinage de cette ville, au nombre de deux à trois cents, mais sans armes.

Un des signes que portent le plus généralement les ennemis de l'union en Irlande, est un ruban sur lequel est

gravé un dessin représentant le lion anglais jouant de la harpe irlandaise, & ses griffes en brisant toutes les cordes.

Le pamphlet justificatif que vient de publier M. Arthur O' Connor, a fait tant d'impression sur le public, que le gouvernement a cru prudent de s'assurer de plus en plus de sa personne. En conséquence il a été transporté de Kilmeham à Newgate, qui est une prison plus sûre.

On soupçonne qu'il y a eu quelque mésintelligence entre notre cabinet & celui des Etats-Unis; car le gouvernement qui a reçu hier un paquebot de ce pays, n'a rien fait publier des dépêches dont il étoit porteur.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 8 ventose.

Le corps législatif a décrété avant-hier, que la banque d'emprunt de la ci-devant province de Hollande, établie à Amsterdam en l'an 3, recevoit de tous les habitans de la république en général, les portions d'us par eux dans le recouvrement du 10 frimaire dernier.

Cette banque sera mise sous peu sur le même pied que celle de Londres, & le gouvernement y placera provisoirement cinq millions, jusqu'à ce que les actionnaires en soient devenus eux-mêmes les propriétaires. L'ouverture en a été faite hier.

Par un autre décret, la première chambre accorde le passage sur le territoire batave aux marchandises étrangères, en excluant toutefois, les marchandises anglaises.

Les nouvelles des inondations sont toujours affligeantes. On prodigue tous les secours possibles aux infortunés: on ouvre des souscriptions en leur faveur dans la plupart des villes, & le produit en est serré dans des caisses particulières, d'où elles sont réparties entre les malheureuses victimes du débordement des eaux.

A Amsterdam, à la Haye & dans plusieurs autres villes de la république, on a donné sur les théâtres plusieurs représentations au profit des habitans des campagnes, dont les besoins étoient les plus urgens.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 18 ventose.

On assure que c'est le cit. Musset, ex-conventionnel, qui remplace le cit. Aymar en qualité de commissaire civil en Piémont.

— Bongainville a été nommé pour remplacer Borda au bureau de longitude.

— Le directoire exécutif vient d'adresser aux Français une nouvelle proclamation sur les élections.

— Le ministre de l'intérieur, d'après les ordres du directoire, vient d'arrêter qu'il seroit formé, dès-à-présent, plusieurs commissions composées d'ingénieurs en chef & ordinaires, de savans, de cultivateurs, de fabricans & de négocians, pour s'occuper de la navigation intérieure.

— Louis Joseph Pierrard, âgé de 46 ans, natif de Fraville, département du Nord, ouvrier en tabac, accusé de bigamie, a été acquitté avant-hier par le tribunal criminel de la Seine, sur la déclaration du jury, portant: « Que Louis-Joseph Pierrard étoit engagé dans les liens du mariage; qu'il en a contracté un second; qu'il l'a contracté avant la dissolution du premier; qu'il a en sa faveur l'exception de la bonne-foi.

— La citoyenne Rancoux est, depuis deux jours à Paris, de retour de Bordeaux.

— On a reçu, dans plusieurs lettres d'Italie, des exemplaires imprimés d'un arrêté du général en chef Cham-

pionnet, daté du 18 pluviôse, motivé sur les alarmes qu'avoient répandues, dit le considérant, quelques dispositions contenues dans un autre arrêté, affiché au nom du commissaire civil, concernant certains biens dont il ordonnoit le séquestre, motivé aussi sur l'intention perfide d'avilir les autorités militaires, & terminé par les articles suivans:

« Les individus composant la commission civile, savoir: le commissaire civil, le contrôleur & le caissier, partiront dans vingt-quatre heures de la ville de Naples, & dans dix jours du territoire des républiques romaine & napolitaine.

» Faut par eux de se conformer à la disposition du premier article, ils seront conduits de brigade en brigade hors du même territoire.

» Toutes les fonctions attribuées au commissaire civil, aux contrôleurs & aux caissiers, sont provisoirement confiées au commissaire-ordonnateur en chef, au contrôleur des dépenses, & aux payeurs de l'armée, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le directoire exécutif.

Les mêmes lettres ajoutent que, d'après cet arrêté, les agens civils se sont d'abord retirés à Rome, dans la maison de l'ambassadeur Bertholio.

— Le frere de Buonaparte est arrivé d'Egypte à Livourne, le 30 pluviôse, & s'est remis aussi tôt en route pour Paris, où il porte des nouvelles de l'armée.

— On mande de Madrid que, le 2 ventose, le conseil de Castille a agréé & fait publier une bulle du pape qui, au moyen d'une rétribution pécuniaire, autorise tous les Espagnols à manger de la viande tous les jours de l'année, excepté les quatre-tems & les jeudi & vendredi de la semaine sainte. On prétend que S. S. a aussi accordé au roi catholique la faculté de s'approprier pendant dix ans la moitié de toutes les dîmes de son royaume; & on ajoute que cette opération de finances seroit à-la-fois la plus avantageuse, la plus facile & la plus propre à soulager promptement les embarras du fisc espagnol, portés au comble par l'interruption du commerce de l'Amérique.

— D'autres lettres de Madrid disent qu'il est vraisemblable que les destinations des deux membres du corps diplomatique espagnol qui se trouvent à Paris, le duc del Parque & le duc d'Ossuna, changeront encore.

— Il y a eu à Bordeaux, dans la nuit du 10 au 11 ventose, une réunion de six cents masques à l'hôtel Bardineau. La police, instruite de ce rassemblement, y a fait une visite & y a arrêté quelques personnes qui ont été conduites au bureau central. D'autres, qui n'ont pas voulu se démasquer, ont franchi les murs du jardin pour retourner à leur domicile.

— Deux émigrés belges, revenus à Bruxelles après la conclusion de la paix avec l'Autriche, & dont l'un étoit secrétaire du comte de Cobenzel, viennent de sortir des prisons de cette ville, où ils avoient été détenus jusqu'à présent; ils seront conduits par la gendarmerie jusqu'au-delà de nos postes sur les bords du Rhin.

— Des trois agens de la cour de Vienne en Suisse, deux viennent d'en partir; ce sont MM. de Geresselsberg & de Greiffenegg, qui étoient accrédités depuis plusieurs années; le troisième, M. de Steinhelcherr, est resté pour continuer à gérer les affaires de sa cour.

— On écrit de Hambourg que l'empereur de Russie a fait déclarer à la diète de Ratisbonne, qu'il regarderoit comme une déclaration de guerre, le refus qu'elle feroit de laisser passer ses troupes sur le territoire de l'Empire.

— On dit qu'il y a à Philisbourg une garnison de 1700 hommes, tant autrichiens que troupes d'Empire.

— La garnison de Corfou a fait une nouvelle sortie contre les russes, les a battus complètement, a pris leurs bagages & fait beaucoup de prisonniers, parmi lesquels 13 officiers.

— Nous apprenons de Palerme que le prince Pignatelli a été, par ordre du roi, renfermé dans la forteresse de Trapani.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de FRANÇOIS (de Nantes).

Séance du 18 ventosè.

Au nom d'une commission spéciale, Ludot fait un nouveau rapport sur la législation en matière de prises maritimes. On se rappelle que le dernier projet, présenté à ce sujet, fut rejeté par le conseil des anciens. Le rapporteur rappelle le message du directoire exécutif qui a donné lieu à cette discussion; ce dernier se plaignoit des abus que commettoient chaque jour les armateurs. Quant aux contestations qui peuvent s'élever en matière de prises maritimes, plusieurs opinions ont été émises sur la question de savoir à qui devoit en être réservée la connoissance.

Quelques membres vouloient l'attribuer au directoire, d'autres aux tribunaux. La loi du 23 nivose sur les prises maritimes n'a pas eu, dit-il, tout le succès qu'on pouvoit espérer; cette loi déclare de bonne prise toutes les marchandises anglaises, sous quelque pavillon qu'elles se trouvent saisies; elle écarte de nos ports tous les pavillons neutres, & nous prive ainsi d'une grande quantité de matières premières; elle a, à la vérité, augmenté le nombre & les espérances de nos corsaires; mais aussi elle nous prive d'un grand nombre de nos matelots qui gémissent dans les prisons de l'Angleterre, & y sont entretenus aux frais de notre gouvernement. Faut-il donc favoriser plus long-tems la cupidité de quelques armateurs qui semblent agir pour la prospérité publique, tandis qu'en effet ils ne songent qu'à leurs intérêts particuliers?

Quant à la question de savoir à qui devra être attribuée la connoissance des causes en matière de prise, la commission a pensé que le besoin d'instruire les affaires avec célérité, l'intérêt de la course & celui du gouvernement exigeoient qu'elle fût confiée aux tribunaux plutôt qu'à l'examen des bureaux, où toutes les affaires traînent en longueur.

Ludot termine en présentant deux projets: l'un tend à passer à l'ordre du jour sur le message du directoire, par lequel il demandoit qu'on retirât aux tribunaux le droit de prononcer sur la validité des prises maritimes; l'autre, ayant pour but de faire un message au directoire pour lui demander des renseignemens sur les effets de la loi du 29 nivose.

Ce dernier projet étoit présenté sous la forme d'urgence.

Constant réclame l'ajournement: il pense que le message proposé donne en quelque sorte au directoire l'initiative dans une partie de législation, sur laquelle les deux conseils ont seuls droit de prononcer.

Darracq & Hermandez insistent pour l'envoi du message. Constant réclame de nouveau la parole contre l'envoi du message; il termine son opinion, en demandant que

la commission présente un nouveau projet dans la décade, sur les moyens de régulariser la course.

Son discours sera imprimé.

Le conseil, après quelques autres débats, ferme la discussion, & adopte l'envoi du message proposé; il prononce l'ajournement du premier projet.

Plusieurs messages du directoire, relatifs à des intérêts particuliers, sont renvoyés à l'examen de commissions spéciales.

Génissieux, au nom de la commission chargée d'élever les recettes au niveau des dépenses, fait un rapport & présente un projet sur les réductions à faire dans les frais de la justice. — Impression & ajournement, à vingt-quatre heures après la distribution.

La discussion continue sur les domaines congéables.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACOSTE.

Séance du 18 ventosè.

Cretet propose l'approbation de la résolution du 11 ventosè, qui double la taxe sur les portes & fenêtres.

La commission, au nom de laquelle je vous fais le rapport, dit-il, a pensé que le conseil devoit désirer qu'on bornât là l'accroissement donné à cet impôt, qui n'est qu'un supplément très-inégal aux contributions foncière & personnelle. La répartition qui a déjà été faite de la première taxe, porte la contribution à 22 centimes un tiers par individu: en la doublant & y ajoutant les 150 mille francs que produira la taxe sur les portes-cochères, on peut croire que l'impôt en totalité s'élèvera à 16 millions.

Le conseil approuve la résolution.

Il reçoit & approuve ensuite une résolution du 16 ventosè, qui porte que les électeurs de l'an 6, soit qu'ils aient fait partie des assemblées scissionnaires ou non scissionnaires, ne pourront exercer les mêmes fonctions en l'an 7.

Bourse du 18 ventosè.

Amsterdam...60 $\frac{1}{2}$, 61 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{4}$.	Montpellier..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.
Idem cour... 57 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{2}{3}$.	Rente prov..... 7 f.
Hambourg... 193 $\frac{1}{4}$, 191 à $\frac{1}{2}$.	Tiers consol..... 10 f. 13 c.
Madrid..... 10 f. 87 c.	Bon $\frac{2}{3}$ 1 f. 5 c.
Mad. effec..... 14 f. 37 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cadix..... 11 f. 87 c.	Bon $\frac{3}{4}$
Cad. effec..... 14 f. 37 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6, 71 f.
Cônes..... 97 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{3}{4}$.	Or fin..... 105 f. 50 c.
Livourne..... 106, 105.	Ling. d'arg..... 50 f. 75 c.
Bâle..... 1 b., $\frac{1}{2}$ per.	Portugaise..... 97 f. 25 c.
Lausanne..... $\frac{1}{4}$ per.	Piastre..... 5 f. 39 c.
Milan..... 53.	Quadruple..... 81 f. 63 c.
Geneve.....	Ducat d'Hol..... 11 f. 63 c.
Lyon..... pair 15 j.	Guinée..... 26 f. 25 c.
Marseille..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain..... 35 f.
Bordeaux..... pair 15 j.	

Espirit $\frac{1}{2}$, 310 à 340 f. — Eau-de-vie 22 deg., 230 à 300 f.
 — Huile d'olive, 1 fr 25 c. — Café Martin, 3 fr. à 3 fr. 100.
 — Idem St-Domingue, 2 fr. 70 à 80 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 45 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Sucre de Marseille, 1 f. 5 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 50 à 75 c.
 — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. — Sol, 4 f. 75 c. à 5 f.

A. FRANÇOIS.